

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : Rémi LUCET, Liliane BAYANO, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNE, Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Hélène CÔME donne pouvoir à Sandrine JOURNE.

Étaient absents : Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Intégration des voiries de FOLLEVILLE dans le domaine public (calcul du linéaire de voirie)

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit d'intégrer les voiries de Folleville dans le domaine public, en raison de la rétrocession des voiries et espaces verts intervenue cet été. Le linéaire de voirie supplémentaire s'élève à 1 112 mètres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Suppression de l'exonération de taxe foncière pour les logements neufs

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les logements neufs, à compter du 1^{er} janvier 2021, au regard du très faible taux d'imposition du foncier bâti de la commune, à savoir 2,90%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Suppression de la régie de recettes municipale n°89

Madame Marie GARCIA explique qu'il s'agit de supprimer la régie de recettes des prestations communales de cantine, études, activités sportives et séjours des enfants, pour répondre à l'exigence de la Direction des Finances Publiques de « zéro cash » à compter du 31 janvier 2020.

A compter de cette date, les familles recevront un titre exécutoire avec lequel elles pourront payer directement au trésor public, par chèques ou carte bleue. Les paiements en espèces devront être effectués dans les bureaux de tabac équipés pour ce faire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. DM1 (décision modificative du budget primitif 2019)

Madame Marie GARCIA explique qu'il convient de procéder à des inscriptions budgétaires pour assurer la bonne fin d'exécution du budget 2019, notamment sur les dépenses de personnel.

Cette réattribution est liée à de nombreux arrêts maladie sur la période de septembre-décembre 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement en 2020

Madame Marie GARCIA explique que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, cette autorisation n'est pas nécessaire pour les dépenses de fonctionnement. Les services peuvent engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2019.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions ci-dessus, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

7 et 8. Indemnités accessoires

Madame Marie GARCIA explique qu'il convient de prendre une délibération pour permettre à deux agents de la commune de BEYNES d'intervenir en activité accessoire sur notre commune, pour couvrir les tâches comptables, en l'absence de notre agent en congé maternité, en déterminant le montant de leur indemnité, soit 20€/heure pour le contrôleur de gestion et 15€/heure pour l'agent comptable remplaçante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces 2 délibérations

9. Présentation du rapport d'activité 2018 du SEY 78

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport d'activités.

INFORMATIONS DU MAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil avoir demandé une information juridique sur le préjudice éventuel subi par les propriétaires de la maison dont le trottoir est occupé par l'armoire de connexion Internet à Thiverval, en précisant que cette armoire est posée légalement mais que les propriétaires estiment qu'elle leur apporte une nuisance.

Il informe également le conseil que l'enquête publique relative à la modification n°3 du PLU des zones UB et UC s'est tenue en mairie du 7 novembre au 7 décembre 2019, sans remarque sur le registre.

Enfin, il explique que la vente des locaux d'activités aux dentistes a pris 3 mois de retard et que la signature devrait intervenir au printemps.

Le local « infirmier » sera finalement loué à des infirmières, dès que les travaux d'aménagement seront achevés.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe le conseil que la borne de recharge pour les véhicules électriques a été commandée et sera installée sur le 1^{er} parking de Folleville au printemps 2020.

Monsieur Michel BUXERAUD demande des nouvelles des projets en cours sur la commune.

Monsieur le maire répond que, pour l'instant, des promoteurs s'intéressent à la Cité Résidentielle et viennent présenter des projets. A ce jour, le Château n'est toujours pas en vente.

Le Président du département des Yvelines a confirmé son intérêt pour la zone naturelle, qui pourrait devenir un Parc public.

Concernant le Bel Air, le déménagement est prévu en Août 2020, à Bois d'ARCY.

Madame Nadine GOHARD annonce que M. Claude JOLIVET a pris la présidence de l'association AAM (apicultures).

Madame Catherine LANEN dit avoir participé à la commission de surveillance de l'usine d'incinération et qu'une étude est en cours pour parer aux sifflements.

Madame Sandrine JOURNÉ informe que l'association syndicale libre de Folleville, depuis la rétrocession des voiries et espaces verts à la commune, ne gère plus que l'antenne TV.

Madame Laurence VAUVERT précise que le mouvement de grève du 5 décembre a concerné 2 classes à l'école de Grignon et qu'un SMA (service minimum d'accueil) a été mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.

La prochaine séance est prévue le jeudi 30 janvier 2020.